DÉPENSES EN MAISONS MÉDICALES

Augmentation exponentielle en dix ans

Le coût pour l'Inami des maisons médicales explose. L'an passé, les dépenses ont à nouveau augmenté de 9,4 %. En dix ans, le budget des maisons médicales a quasiment été multiplié par cinq : de 20,1 millions d'euros en 2002 à 92,80 millions d'euros en 2012.

C'est écrit noir sur blanc dans l'audit de l'Inami, qui offre une vue d'ensemble des dépenses et prestations comptabilisées par l'assurance maladie en 2012. A mi-parcours en 2012, notre pays comptait déjà 129 maisons médicales de quartier, soit 10 de plus que l'année précédente.

En 2011, le cap du quart de millions de patients inscrits était dépassé et, une année plus tard, 25.000 nouveaux inscrits se sont encore rajoutés (+9,76 %). L'an passé, toutes les maisons médicales réunies comptaient 275.000 ayants droits inscrits, soit 2,48 % de la population belge totale. Un patient inscrit coûte à l'Inami en moyenne 339 € par an. Sont inclus dans ce montant aussi bien les prestations de médecine générale que les soins infirmiers et la kinésithérapie.

136 € par patient

En 2012, la facture totale des maisons médicales a gonflé jusqu'à 92,80 millions €, soit une augmentation de 9,4 % par rapport à 2011. De ce montant, 37,4 millions sont allés à la médecine générale, 42 % aux soins infirmiers et 13,4 % à la kinésithérapie. Divisez les 37,4 millions pour la médecine générale par le nombre de patients abonnés et vous arrivez à un coût moyen arrondi de 136 € par patient inscrit.

Le rapport d'audit rend aussi compte de la répartition régionale des maisons médicales.

Bruxelles représente ainsi 37 % des dépenses pour la médecine forfaitaire, la Wallonie prend 38 % du gâteau, et la Flandre se contente de 25 %. Hormis Bruxelles, Liège se taille la part du lion du budget pour la médecine au forfait, suivie par la Flandre orientale et le Hainaut. La Flandre occidentale affiche le montant le plus bas de toutes les provinces. Rien d'étonnant à cela puisque la province côtière ne compte aucune maison médicale sur son territoire.

L'Absym s'interroge sur la croissance constante des dépenses dans les maisons médicales. Si l'on regarde les dépenses en médecine générale, les maisons médicales de quartiers sont nettement plus chères que les pratiques de médecine générale ordinaires. « Les personnes inscrites en maisons médicales coûtent à l'Inami annuellement 136 € pour ce qui concerne la seule médecine générale. Bien plus que les 108 € pour celui ou celle qui opte pour un médecin généraliste ordinaire[1]. Si tous les Belges optaient pour les maisons médicales, cela coûterait environ 305 millions € par an en plus à l'Inami », calcule le syndicat de médecins.

Moins de « 60 ans et plus »

Ce n'est manifestement pas l'âge des patients inscrits qui explique pourquoi les maisons médicales sont plus chères, remarque l'Absym. Comparées à la pyramide des âges de la population belge, les maisons médicales affichent une patientèle significativement jeune : pas moins de 33 % des patients ont moins de 20 ans. La très large majorité des patients (88 %) est âgée de moins de 60 ans. Et à peine 12 % a 60 ans ou plus. C'est nettement moins que les 22 % de personnes de 60 ans et plus dans la population totale belge.

Peter Backx

1. L'Inami a payé 1,169 milliard d'euros pour la médecine générale aux 10, 808 millions de Belges que ne sont pas inscrits dans une maison médicale. Cela correspond à 108 a par Belge.

SUICIDES DANS L'ARMÉE

Polémique sur les chiffres

Selon le médecin militaire retraité Marc Lemmens il y aurait deux fois plus de suicidés dans l'armée que dans la population civile. Il met en cause les restructurations successives et le burn-out survenant après les missions offensives de ces dernières années. Dans son livre, intitulé « Les oubliés de la Grande Muette », il critique durement les services de médecine du travail de nos forces armées.

Le colonel Marc Lemmens était médecin-inspecteur de l'armée belge. Après 34 années de service, il a pris sa retraite l'an dernier, ce qui lui permet de parler plus librement de son expérience. Sa critique sur le suivi médical de nos militaires est particulièrement acerbe. Selon ses déclarations le nombre de suicides dans l'armée est nettement plus élevé que ne laissent paraître les statistiques officielles, qui ne mentionnent que dix à quinze cas par an. Pour le Dr Lemmens ces chiffres sont fortement sous-évalués. « Jusqu'à l'an 2000 environ, le nombre de suicides était comparable à celui de la population civile. Par la suite, et surtout ces dernières années, ce nombre a fortement augmenté. Certaines années on dénombrait chez les militaires jusqu'à 50 cas de suicide », déclare Marc Lemmens sans ambages. Mais comment en est-on arrivé là ? Les causes sont multiples. Tout d'abord l'armée a connu ces dix dernières années des restructurations successives qui ont occasionné de sérieux problèmes d'adaptation. De nombreux militaires ont dû quitter l'Allemagne pour la Belgique, d'aucuns ont même changé de rôle linguistique. Il a fallu changer de caserne et de région, accepter de nouvelles tâches, avec des effectifs de plus en plus réduits.

D'autre part les missions à l'étranger sont devenues plus offensives, alors qu'auparavant elles avaient un caractère plus humanitaire. Ce sont aussi souvent les mêmes militaires qui sont mis à contribution pour effectuer des missions parfois périlleuses, et qui doivent quitter leur foyer pendant plusieurs mois. « Ces longues périodes à l'étranger, dans des circonstances parfois difficiles, sont la cause de burn out et de divorces. Avec un bon suivi médical on pourrait éviter bien des problèmes. Mais les économies successives dans le budget militaire ont aussi réduit les effectifs médicaux, de telle façon que le contrôle médical ne s'adresse plus qu'à une partie de nos militaires. Dans n'importe quelle autre entreprise cette situation serait intolérable, et susciterait immanquablement des mesures, mais la Défense dispose encore d'une autonomie et d'une inspection qui lui est propre », constate le colonel Lemmens.

© Imageglobe

▲ Les missions à l'étranger sont devenues plus offensives, alors qu'auparavant elles avaient un caractère plus humanitaire. Une des causes du burnout de nos soldats.

La Défense réagit

Les données officielles concernant les suicides sont publiées par le service social de la Défense. Apparemment un certain nombre de suicides n'est pas considéré comme tel, mais bien comme 'décès d'origine suspecte'. Les accidents de travail et les décès suite à des exercices militaires ou à des activités sportives sont également sous-évalués. « La Défense ne s'intéresse pas au problème. En réponse à une question parlementaire à ce sujet le ministre de la Défense, Pieter De Crem, a déclaré qu'en 2008 il y a eu dix suicides, tandis qu'en 2009 on en comptait seize, alors qu'il y en avait au moins deux fois plus. Pour le ministre, le problème est d'ordre privé ! », ajoute le colonel Lemmens.

Selon le Ministère de la Défense la critique de Lemmens porte sur le passé. Récemment on aurait fait des progrès en la matière, plus particulièrement en ce qui concerne la prévention et les services de médecine du travail. Wait and see...

Jean-Marie Segers